



~~ADH~~, ADCM, POL

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (ZAIRE)

Association sans but lucratif

Avenue Ouganda, N° 128. — Résidence Bandundu. — App. 13, 1^{er} Niveau. — Kinshasa/Combe
B.P. 9316 Kinshasa 10. — RÉPUBLIQUE DU ZAIRE

Kinshasa, le 05 novembre 1992

N/Réf : CE/MM/RM/546/92.

Objet : Mise au point.

J'ai lu l'article intitulé "Les élucubrations de Melissa Wells", paru dans votre édition n°86 de ce jeudi 05 novembre 1992.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur les injures et - pour le moins - autres propos discourtois que votre journal a jugé bon, comme d'habitude, de tenir à l'endroit de Mme Wells et de M. Buana Kabue. Je suis convaincu que vous répondrez vous-même, tôt ou tard, des inepties que distille quotidiennement votre organe de presse...

Je voudrai tout simplement vous informer qu'avec l'autorisation du ministère de la Justice, notre organisation a effectivement participé à la visite effectuée dernièrement aux prisons de Makala et de Ndolo par l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique. La délégation de la Ligue des droits de l'homme (Zaire) était composée, outre de son président, de Mlles Claudine Muaka Mambuene et Delphine Ndomba, responsables de notre service juridique. La Ligue n'était d'ailleurs pas la seule organisation des droits de l'homme présente à cette visite.

La tournée faite dans les maisons d'arrêt précitées, où nos compatriotes sont traités comme des esclaves, rentre dans la mission de notre association et ne résulte nullement d'un quelconque arrangement politico-diplomatique comme vous semblez l'insinuer dans votre bafouillage.

Avec mes salutations.

Pour le Président,
M. Buana Kabue (en mission)

Mwamba wa ba Mulamba

Charge de la Communication

Monsieur l'Editeur
Quotidien SALONGO

LIGUE DES DROITS

Les élucubrations de Melissa Wells

On affirme avec tout le sérieux du monde que depuis la mise en place du gouvernement de transition, Mme Melissa Wells, ambassadeur des USA au Zaïre serait devenue une vedette de la transition.

On se demande les raisons de ce comportement qui ne cadre pas avec les règles diplomatiques et qui met à nu certaines ambitions démesurées de Melissa partout où elle a eu à représenter son pays.

On révèle que son mandat au Mozambique s'est soldé sur un constat d'échec à tel point que pour les autorités mozambicaines, Melissa Wells est déclarée persona non grata. Juste récompense pour une activiste de mauvais goût.

A en croire ceux qui ont eu la petite chance de côtoyer Mme l'ambassadeur, la dame américaine aurait laissé entendre qu'elle serait du parti démocrate et qu'à l'approche des élections des USA où les sondages pointent Clinton vainqueur, elle se sentait au mieux de sa forme pour jouer un rôle déterminant dans les relations entre le Zaïre et les USA.

On indique que fort de cet argument, Melissa Wells se croit devenue le centre de gravité de la terre en imposant sa petite volonté au gouvernement Tshisekedi pour des raisons faciles à deviner. On dit qu'en un temps record, Melissa serait devenue spécialiste en matière monétaire et capable de contrôler et de donner son avis sur les finances de ce pays.

On ajoute que les élucubrations de Melissa Wells ne vont pas s'arrêter après la visite des prisons de Makaïa et Ndoïo. Loin de là. La «brave» dame qui confirme auprès de ses confidents que le gouvernement Tshitshi ne peut lui refuser que chose serait prête à découvrir le Zaïre profond.

Le Zaire profond...

Toutefois, les esprits pensants ont été surpris de découvrir la silhouette de Buena Kabwe dans les rangs de la délégation de Melissa Wells lors de la visite des pri-

On laisse entendre que depuis la naissance de la démocratie Zairoise, Buena Kabwe serait devenu le grand défenseur des Droits de l'homme dans notre pays. Est-ce que Melissa Wells sait que Buena Kabwe est persona non grata à Ouagadougou au Burkina Faso à cause des crimes contre l'humanité qu'il a perpétrés lors du règne de Thomas Sankara?

Les choses étant ce qu'elles sont, notre limier est sur les traces de ces du dossier Melissa Wells et

Le peuple doit tout savoir, il apprendra beaucoup de choses sur le compte de Melissa la vedette.

considérer les lieux qui existent en chef de l'Etat zairois à l'ancien chef de l'administration américaine. Mais il serait imprudent de croire que Bush parti, Mobutu tombe automatiquement.

En effet, même s'il est évident que le changement d'homme à la Maison Blanche influe d'une certaine manière sur la politique extérieure américaine, il ne demeure pas moins vrai que dans son fonctionnement, cette politique ne changera pas fondamentalement. Par conséquent, il serait naïf de croire que le démocrate Bill Clinton agirait avec Mobutu comme Bush le fut avec Noriega du Panama qui fut enlevé dans son propre pays et amené manu militari en prison aux Usa pour y être jugé.

Plus près du Zaïre, les Usa continuent à mettre du temps pour sauver le peuple libérien aux prises avec une crise qui fauche chaque jour des populations livrées à elles-mêmes. Il faut espérer que

ce soit pour un usage démocratiquement correct pour le Zaïre. Pour notre part, nous estimons que les propos électoralistes du président Clinton ne doivent pas être considérés comme de l'argent comptant. Il s'agit bien sûr des déclarations d'intention très appréciables pour le peuple zairois, tout comme il est recommandable à ce même peuple de rester assez prudent et de savoir que le changement en cours dans leur pays est et demeure d'abord l'affaire des Zairois eux-mêmes.

Ce qui est important dans la défaite de M. Bush et donc la victoire de M. Clinton est que M. Mobutu vient de perdre un allié très important sur lequel il pouvait encore exercer un chantage pour obtenir un soutien nécessaire à sa gymnastique politique.

Dès lors, il faut sérieusement craindre les réflexes de Mobutu. Car, quand on n'a plus rien à gagner, on devient dan-

de combattre sa misère. Car, qu'on se le dise, la préférence par les Américains d'une démocratie à la place d'un républicain n'est pas faite pour l'extérieur, mais plutôt pour résoudre des problèmes internes aux peuples américains. L'Afrique en général et le Zaïre en particulier ne pourront être programmés que si le peuple de ce pays profite de l'actuel changement à la Maison Blanche pour accélérer les mutations en cours.

Bush parti, M. Mobutu a certes perdu un allié majeur, mais le maréchal-président n'a pas perdu son pouvoir ni ses ambitions politiques. Au contraire, il est devenu imprévisible au point même d'inquiéter. Car, perdre coup sur coup des alliés comme la France, la Belgique, la Grande Bretagne, l'Allemagne et maintenant les Usa, c'est tout simplement la terre qui se dérobe sous ses pieds.

Le Potentiel

EN VISITANT LA PRISON DE MAKALA

L'ambassadeur des Usa n'a pas violé la convention de Vienne

Moïse Musangana

La visite de l'Ambassadeur des Usa, madame Melissa Wells, à la prison centrale de Makala ne cessa de défrayer la chronique. Les réactions sont enregistrées en sens divers. Et aussi, cette visite a constitué un occasion pour certains pseudo-politiciens et une certaine presse, essentiellement d'obédience dictatoriale de monter sur les chevaux pour emboucher la trompette.

Des critiques acerbes sont formulées à l'endroit du Premier ministre, à travers lui, son gouvernement et à l'endroit de l'Ambassadeur des Usa. Si le Premier ministre est accusé de trahison, de complicité et d'être à la remorque de certaines puissances occidentales, madame l'Ambassadeur quant à elle n'est qu'un envahisseur et impérialiste.

Qu'à cela tienne, il sied de constater que toutes ces réactions résultent d'une ignorance criante des Instruments Internationaux de la part de ceux-là même qui veulent aspirer aux commandes de ce pays. Avec le Mpr en tête. En tout cas c'est bien dommage. Pour un état qui se veut aussi moderne, en plein cœur d'Afrique et surtout à l'aube du XXI^e siècle. L'acte posé par l'Ambassadeur des Usa est licite et ne s'inscrit pas en violation de la Convention de Vienne signée le 18 avril 1961.

En effet, l'article 3 de la Convention de Vienne chère à Jean de diable Nguz stipule en son point 1. relatif aux fonctions d'une mission diplomatique entre autres au point d : "s'informer par tous les moyens licites des conditions de l'évolution et des événements dans l'Etat accrédité et faire rapport à ce sujet au gouvernement de l'Etat

accrédité".

Cette disposition étant, l'Ambassadeur d'Usa n'a usé que d'une prérogative lui reconnue par une Convention internationale ratifiée librement par le Zaïre.

Les Ambassadeurs zairois en Occident peuvent faire autant. C'est malheureux, s'ils se sentent complexés et n'en trouvant pas l'opportunité.

En outre, le Zaïre étant le premier pays en Afrique, sinon au monde, à avoir institué un ministère des Droits de l'homme et des Libertés du Citoyen, le désir exprimé par les étrangers pour se rendre compte de la promotion des droits de l'homme devrait par contre être salué plutôt que réproché. Agir autrement c'est confirmer, sans le savoir les violations des droits de l'homme et les frasques de la dictature que réitérait un établissement pénitencier, en l'occurrence la prison de Makala. C'est faire aussi montre d'indigence politique et intellectuelle.

Les passions soulevées par cette visite ne cessent de susciter des curiosités de la part des esprits équilibrés. Car dès lors que des établissements publics, notamment les hôpitaux sont ouverts aux étrangers lorsqu'il s'agit de quémander de l'aide, peut-il en être autrement pour les établissements pénitenciers. A moins qu'ils constituent des sites stratégiques.

Pour avoir signé multiples instruments internationaux, notamment la Charte universelle des droits de l'homme, le Zaïre ne peut se gêner en aucun moment pour rendre compte à la face du monde des progrès réalisés en matière des droits de l'homme. Comme on

l'aura remarqué la visite de madame Melissa Wells est régulière et ne peut prêter à équivoque. Y voir des motivations politiques parce que des élections américaines approchaient comme d'aucuns l'ont, signifié relève d'une aberration. L'électeur américain a une culture différente de celle du zairois.

Le Premier ministre non plus n'est à la remorque d'une puissance quelconque, il n'est que conséquent avec les engagements pris librement par notre pays.

Ci-après l'article 3 de la Convention de Vienne signée le 18 avril 1961 :

Article 3

1 Les fonctions d'une mission diplomatique consistent notamment à :

- a) Représenter l'Etat accrédité auprès de l'Etat accrédité.
- b) De partager dans l'Etat accrédité les intérêts de l'Etat accrédité et de ses ressortissants, dans les limites admises par le droit international.
- c) Négocier avec le gouvernement de l'Etat accrédité.
- d) S'informer par tous les moyens licites des conditions et de l'évolution des événements dans l'Etat accrédité et faire rapport à ce sujet au gouvernement de l'Etat accrédité.
- e) Promouvoir des relations amicales et développer les relations économiques, culturelles et scientifiques entre l'Etat accrédité et l'Etat accrédité.

2. Aucune disposition de la présente Convention ne saurait être interprétée comme interdisant l'exercice des fonctions par une mission diplomatique.

elle, servit du chef de l'Etat. Sa place a en conférence ouverte.

En effet, cette plate-forme que maître N. Nsenda sera sion relative mouvance.

Palais du peuple, toucher son mouvement à chaque occasion prendre une voix.

La mission to mbo n'est considéré certains ténos. Mais quand vient du chef nul doute qu'il réussira à co

Déjà, le bo aurait pris tucux avec M. sident de la recommandé conditions s. Palais du peo on au bureau ciation tant ront comme hommes du seront mis e le monde.

En tout Monsengye réponse positive et dans que nion sera fixe Zorro des me dossiers estu pour noyer l'Union sacré lage non séle

Nous ne haïter anticiper tour à nos c dont l'absence aux débats, portent un p attitude adul